

COMPTE RENDU SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL

Du 08 juin 2018

L'an deux mille dix-huit, le 08 juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Montmorin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Gérard GUILLAUME, Maire.
Date de convocation : 02/06/2018.

Présents : MM. GUILLAUME, LAMARTINE, PIREYRE, PELLETIER, et Mmes ROUSSET, TENEREL, PEYRON, PLOS, REYNAUD

Excusé : M. PODEVIN Marc

Pouvoir : Mme Christelle CASSAGNE a donné pouvoir à M. Gérard GUILLAUME

Secrétaire de séance : Mme Michelle ROUSSET

Approbation à l'unanimité des membres présents de la séance du 13 avril 2018.

1 - Élection d'un adjoint:

Suite à la démission de Monsieur François FUSTIER au poste de 2^{ème} adjoint.

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il est nécessaire de procéder à une nouvelle élection.

Mme Florence PEYRON étant seule candidate a été élue à l'unanimité.

2 - Décisions modificatives budget principal :

Rectification d'erreurs d'imputations et de virements de crédits

DM N°1 : Supprimer au 6681 /042 : 9 843 €

Ajouter au 6811 /042 : 9 843 €

DM N°2 : Ajouter au 6811 / 042 : 190 €

Supprimer au 022 : 190 € (dépenses imprévues)

3 – Constitution d'un groupement de commande pour protection incendie :

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil municipal d'une convention de regroupement de commande sur la vérification et maintenance des équipements de sécurité incendie proposée par Billom Communauté.

Le calendrier prévisionnel :

- Lancement de la consultation : septembre 2018
- Analyse des offres et choix du prestataire : novembre 2018
- Début de la prestation : 1^{er} janvier 2019

Monsieur le Maire propose d'accepter cette convention.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer cette convention.

4 – Information PLUIH :

Sylvain LAMARTINE présente l'état d'avancement du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) a permis de définir les principales orientations de ce projet intercommunal. Les trois piliers qui le constituent (« Gérer durablement le patrimoine », « Vivre à Billom Communauté », « Préparer le territoire pour l'avenir ») donnent les bases d'un développement partagé à l'ensemble des communes.

Chacune d'elles doit désormais établir un plan de zonage au regard de ce plan mais aussi des documents réglementaires comme la trame verte et bleue ou le scot (Schéma de Cohérence Territorial) du Grand Clermont.

Ce plan doit présenter une organisation du territoire avec comme principaux enjeux, son développement, la protection des espaces agricoles et forestiers, l'intégration des questions relatives à la biodiversité et la limitation des surfaces ouvertes à l'urbanisation. Les trois principales zones (urbaines, agricoles et naturelles) le constituant sont à décliner en différentes spécificités selon les objectifs et les contraintes et feront l'objet d'un règlement écrit.

La réflexion menée à Montmorin s'appuie bien entendu sur la Carte Communale existante privilégiant l'urbanisation autour de certains hameaux (Masson, La Martre, Gardy,...), le maintien des espaces agricoles existants et la protection et le développement des espaces forestiers et naturels comme les parties boisées au sud et à l'est de la commune, mais aussi les haies, les arbres isolés, les zones humides ainsi qu'une attention sur les vues et paysages.

Ce projet, complexe et important pour l'avenir de notre commune demande une information et une implication de tous. Aussi, une réunion publique lui sera consacré le **4 juillet à 18h00 à la mairie** afin de présenter les enjeux et son état d'avancement.

5 – Résiliation convention SATÈSE :

Les prestations du SATÈSE (mission d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement) sont intégrées à compter du 01.01.2018 dans l'offre de services de l'ADIT à laquelle la commune n'a pas adhéré.

Depuis le 1^{er} janvier 2018 la commune adhère au Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région Est de Clermont-Ferrand (SIAREC)

Dès lors nous avons la nécessité de procéder à la résiliation de la convention SATÈSE initialement proposé par le Conseil Départemental.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte de résilier la convention SATÈSE.

6 – Approbation devis travaux voirie :

Monsieur le Maire donne lecture de trois devis concernant les travaux de voirie.

- COLAS pour mise en œuvre d'enrobé projeté
- DELAVET pour curage de fossé sans évacuation
- SCR2TP pour le fauchage
- Le Conseil municipal accepte à l'unanimité, le devis :
 - COLAS pour un montant de 9 525 € H.T. bouchage de nids de poule
 - DELAVET pour un montant de 3 € le Mètre linéaire pour curage fossé sans évacuation et mise à disposition d'un chauffeur pour 600 € HT
 - SCR2TP pour un montant de 50 € de l'heure pour le fauchage

7- OPAH : désignation d'un élu référent :

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée du courrier de Billom communauté concernant la mise en place d'une opération programmée de l'amélioration de l'Habitat (OPAH). Cette action s'adresse aux propriétaires occupants et propriétaires bailleurs et permet de bénéficier d'une aide financière pour des travaux de l'amélioration de l'habitat. La commission « habitat » souhaite mobiliser davantage les communes. Pour cela celle-ci nous demande de désigner un élu référent.

À l'unanimité, le Conseil municipal a nommé Sylvain LAMARTINE.

8- Questions diverses :

- Les élus du Conseil municipal s'opposent à la fermeture de la gendarmerie de Saint Dier d'Auvergne
- Le Conseil municipal autorise le Maire à ester en justice dans l'affaire MACALUSO et désigne le cabinet DMMJB Avocats pour représenter la commune
- Dans le cadre du projet équipement numérique de l'école, Billom Communauté accorde une subvention d'un montant de 2 713 € à la mairie de Montmorin.
- S.I.E.G. : compteur
Le Président du SIEG informe les communes que seul ENEDIS titulaire du contrat de concession peut installer les compteurs chez les usagers.
- La commune a obtenu officiellement une 3^{ème} étoile pour sa participation au concours « ville et village étoilé ».
C'est le signe de son engagement actif en faveur de la protection du ciel et de l'environnement nocturne.
Ce diplôme nous sera remis le samedi 23 juin 2018 par monsieur Daniel ROUSSET, représentant « anpcen ».
La population est cordialement invitée.

Transport scolaire rentrée 2018 – 2019 : inscription en ligne sur le **site internet** du Conseil Départemental **avant le 20 juillet 2018** ou par **voie postale** en adressant la fiche d'inscription **avant le 06 juillet 2018**

- Sylvain LAMARTINE a proposé un devis de l'entreprise SARL VF bois situé à St Julien de Coppel, pour l'acquisition de tables et bancs extérieurs. Le Conseil municipal a opté pour l'achat de 4 tables et 4 bancs.
- Monsieur le Maire propose d'accueillir un jeune soumis à 20h de Travaux d'Intérêt Général, la période reste à définir.
- Le collège de St Dier d'Auvergne recherche une personne dans le cadre d'un service civique pouvant assurer diverses activités pédagogiques. Contact : 04/73/70/81/89.
- Dispositif d'alerte : La commune expérimente un dispositif d'information et d'alerte au public. Les personnes intéressées peuvent communiquer leur numéro de portable et adresse mail à la mairie.
- Oriol : EDF accepte la coupure de courant sur la ligne 20000 volts en dérivation. Le support pourra être orienté et le transformateur positionné à proximité au lavoir.
- **Ménage de la salle polyvalente : La mairie recherche une personne pour effectuer 1h30 de ménage le vendredi matin**
- Le prochain Conseil Municipal aura lieu **le 13 juillet 2018.**

L'ordre du jour étant épuisé la séance a été levée à 23 heures 20.